

Cadre réservé à la CdC RSG

Date de réception du dossier

Avis de la Commission Sport



Dossier de demande de subvention aux associations sportives d'envergure communautaire

Année 2022 : Saison 2020-2021

Nom de l'association

Numéro SIRET

Le dossier est à retourner impérativement **avant le 31 janvier 2022** par
courrier à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde
À l'attention du Service des Sports
81 rue Armand Caduc
33190 LA REOLE**

Ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous :

sport@reolaisensudgironde.fr

SOMMAIRE

1. Schéma de fonctionnement de la subvention	P3
2. Les critères d'éligibilités	P4
3. Présentation de la Subvention	P5
4. Les actions soutenues détaillées	P6 à P11
4.1 - Informations générales	<i>P6</i>
4.2 - ACTION A : L'implication à l'animation sportive du territoire	<i>P7</i>
4.3 - ACTION B : Soutien au bénévolat et à l'emploi sportif	<i>P7 à P8</i>
4.4 - ACTION C : Politique d'insertion et d'accessibilité pour tous	<i>P9</i>
4.5 - ACTION D : Les résultats sportifs	<i>P10 à P11</i>
5. Compte de résultats de l'année N-1	P12
6. Attestation sur l'honneur	P13

1. Schéma de fonctionnement de la subvention (sur la saison 2020-2021)

Votre association a deux possibilités :

1

Garder une dimension communale et continuer à bénéficier du soutien financier de la Commune



Et pour certaines



2

Solliciter une aide financière supplémentaire liée directement à l'envergure communautaire de votre Association sportive

Dans ce cas, l'association sportive devra répondre à un ensemble de critères présentés dans le point 2, les critères d'éligibilités

Comment remplir le dossier ?

Il vous suffit de cocher dans les cases correspondantes. A chaque case correspond un nombre de points.

Attention : Seuls les dossiers complets comprenant les justificatifs demandés seront traités

2. Les critères d'éligibilités

Pour être éligible, l'association sportive devra être considérée comme étant « d'envergure communautaire » sur la saison 2020-2021 en respectant les conditions suivantes :

- ➔ Les conditions « sportives »
- ➔ Une condition d'engagement

➔ Les conditions « sportives » (sur la saison 2020-2021) :

● *Sports d'équipes*

- Avoir obligatoirement au minimum 70 licenciés dont 48 licenciés de moins de 18 ans **OU** une équipe compétitive au niveau régional (justificatif obligatoire).
- Terrain ou salle d'utilisation ouvert aux structures du territoire (ALSH, PRJ, CAP33, EMS...).
- Présence obligatoire dans l'Annuaire des sports et aux différentes actions sportives organisés par la CdC RSG. (au lieu du Forum des sports de la CdC RSG.).

● *Sports individuels dont la pratique existe sur plusieurs clubs du territoire*

- Avoir obligatoirement au minimum 64 licenciés dont 14 licenciés de moins de 18 ans (justificatif obligatoire).
- Terrain ou salle d'utilisation ouvert aux structures du territoire (ALSH, PRJ, CAP33, EMS...).
- Présence obligatoire dans l'Annuaire des sports et aux différentes actions sportives organisés par la CdC RSG. (au lieu du Forum des sports de la CdC RSG.).
- Niveau de compétition exigé : niveau national pour minimum **UN** sportif licencié et niveau régional pour minimum **TROIS** sportifs licenciés (justificatifs obligatoires).

● *Sports individuels dont la pratique est unique sur le territoire*

- Avoir obligatoirement au minimum 28 licenciés dont 14 licenciés de moins de 18 ans (justificatif obligatoire).
- Terrain ou salle d'utilisation ouvert aux structures du territoire (ALSH, PRJ, CAP33, EMS...).
- Présence obligatoire dans l'Annuaire des sports et aux différentes actions sportives organisés par la CdC RSG. (au lieu du Forum des sports de la CdC RSG.).
- Niveau de compétition exigé : niveau régional pour minimum **DEUX** sportifs licenciés (justificatifs obligatoires)

➔ Une condition d'engagement (sur la saison 2020-2021):

Pour bénéficier d'une subvention de la CdC RSG, l'association candidate devra impérativement s'engager officiellement et sur justificatif à l'**Action A** (cf. annexe).

➔ Les clubs omnisports :

Seul les sections concernées du club omnisports rentrant dans les critères ci-dessus peuvent déposer un dossier de demande de subvention. Les pièces justificatives déposées devront correspondre également à la section présentée.

3. Présentation de la Subvention

Cette aide financière peut venir en supplément de la subvention versée par votre Commune.

À travers ce régime d'intervention, la CdC RSG souhaite aller plus loin dans sa démarche de soutien aux associations sportives en veillant à apporter une aide en parfaite adéquation avec le contexte législatif, fédéral et les attentes actuelles. En effet, afin d'intégrer les évolutions et les mouvements législatifs de ces dernières années, le mouvement sportif a dû réagir et s'adapter générant certaines conséquences. Le mouvement sportif s'est vu dans l'obligation de mettre en place l'ensemble des dispositions administratives, organisationnelles, sportive et financière afin d'appliquer le principe de concordance territoriale entre l'organisation administrative d'État et l'organisation fédérale.

Ainsi, la CdC RSG s'engage autour de deux axes principaux :

- ❖ **Aider les associations d'envergure communautaire souhaitant s'impliquer volontairement au développement et au rayonnement du territoire.**
- ❖ **Un règlement d'intervention basé sur l'équité, l'objectivité de l'aide accordée et l'analyse des enjeux actuels.**

Une série d'actions a été établie afin d'évaluer de manière objective la demande

LE CHOIX DES ACTIONS ET LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À LA SUBVENTION GLOBALE ALLOUÉE

ACTION A : L'implication à l'animation sportive du territoire	25%
ACTION B : Soutien au bénévolat et à l'emploi sportif	35%
ACTION C : Politique d'insertion et d'accessibilité pour tous	40%
ACTION D : Les résultats sportifs	suspendu (0%)
TOTAL	100%*

**de la somme allouée à chaque exercice budgétaire*

Informations Générales

Nom de l'association			
Activité(s) proposée(s)			
Président(e) (Nom et Prénom)			
Co-Président(e) (Nom et Prénom)			
Adresse de l'association			
Adresse de l'activité			
Numéro agrément DRDJSCS			
Fédération d'affiliation			
Numéro d'affiliation			
Membre du bureau (Nom et Prénom)	Fonction	Adresse électronique	Téléphone

Effectif de l'association		
Tranche d'âge	Territoire CdC RSG	Hors Territoire CdC RSG
Nombre d'enfants de 3 à 12 ans		
Nombre d'adolescents de 12 à 17 ans		
TOTAL - de 18 ans		
Nombre de + de 18 ans		
TOTAL LICENCIÉS		

ACTION A

L'implication à l'animation sportive du territoire

(Saison 2020-2021)

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

Dispositif et/ou Action auxquels l'association participe	Cochez si Oui	Nbr de Points	Reporter le nombre de Points
CAP33 : 3 participations		10	
4 participations		15	
5 participations		20	
6 participations		25	
7 participations ou plus		30	
Forum des Sports et Annuaire des Sports		30	
Animations Sportives sur le temps extra-scolaire et périscolaire (EMS, SV)		20	
Organisation de manifestation sportive sur le territoire		20	
		TOTAL	

ACTION B

Soutien au bénévolat et à l'emploi sportif (Saison 2020-2021)

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

Diplôme(s)	Nom et Prénom	Intitulé du diplôme ou stage	Nb de Points	Total
B1. Formation acquis encadrant bénévoles (2 pers. max.)				
Brevet fédéral <i>1er degré</i>			15	
Brevet fédéral <i>2ème degré</i>			20	
Brevet fédéral <i>3ème degré et +</i>			25	
B2. Formation acquis ou en cours encadrant professionnel (1 pers. max.)				
CQP			25	
BPJEPS, BEES, DEJEPS			35	
Diplôme Universitaire			35	
Diplôme d'État			35	
B3. Formation en cours bénévoles associatifs (2 pers. max.)				
Stages Bénévoles			5	
Stages Arbitres			5	
Autres			3	

B4 . Valorisation de l'emploi sportif

Votre association emploie Un ou Plusieurs éducateurs à hauteur de	Cochez la case	Nom de l'éducateur(ice) sportif	Nb de points	Reporter le Nb Points
Moins de 5 heures/semaine			10	
Entre 5 et 10 heures/ semaine			20	
Entre 10 et 17,50 heures/ semaine			30	
Entre 17,50 et 26 heures/ semaine			40	
35 heures/semaine			70	
Maintien de salaire de l'éducateur(ice) sur les périodes de confinement			50	
TOTAL B1+B2+B3+B4				

ACTION C

Politique d'insertion et d'accessibilité pour tous (Année 2020-2021)

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

C1. Politique familiale

Réduction sur cotisation	Cochez si Oui	Montant ou pourcentage de la réduction	Nbr de Points	Reporter le nombre de Points
À partir de la deuxième personne d'une même famille			30	

C2. Sport pour tous

Licencié(e)s	Nombre	Nbr de Points	Reporter le nombre de Points
Nombre d'adultes féminines licenciées (+ de 18 ans)		x3 pts	
Nombre d'adultes masculins licenciées (+ de 18 ans)		x1 pt	
Nombre de -18 ans licenciés		x2 pts	

C3. Sport et handicap

Action menée en direction des personnes porteuses de handicap	Cocher si Oui	Nbr de Points	Reporter le nombre de Points
Votre association est-elle labellisée « association valides-handicapés pour une pratique sportive partagée »?		60	
	Nombre		
Nombre de personnes porteuses de handicap accueillies au sein de l'association		x 10 pts	

C4. Sport Santé / Sénior			
Sénior	Cocher si Oui	Nbr de Points	Reporter le nombre de Points
Action menée en direction du public sénior (à partir de 60 ans)		60	
	Nombre		
Nombre de personne sénior accueillies		x10 pts	
Santé	Cocher si Oui		
Action menée en direction des personnes ayant une prescription médical pour le sport sur ordonnance		60	
	Nombre		
Nombre de personne ayant eu une prescription médicale accueillies		x10 pts	
TOTAL C1+C2+C3+C4			

ACTION D

Les résultats sportifs (Saison 2020-2021)

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

La saison 2020-2021 a été marqué par plusieurs épisodes de confinements et de contraintes sanitaires pour lutter contre la COVID19. Les compétitions, les tournois, les rencontres ont été largement impacté. Au vu de ses nombreuses annulations, les fédérations ont annoncées une année blanche sur le plan des compétitions (hormis le haut niveau).

La CdC du Réolais en Sud Gironde a décidé que l'action D est suspendue pour la saison 2020-2021. Le pourcentage de 15% de l'enveloppe globale alloué à cette action a été ventilé sur l'action A (5%) et sur l'action C (10%).

L'année prochaine les critères et le barème des résultats sportifs seront retravaillés en fonction des conditions de pratique de l'année en cours.

Merci pour votre compréhension.

5. Compte de résultats de la saison 2020-2021

CHARGES	Montant €	PRODUITS	Montant €
60 - Achat		70 – Vente de produits finis	
Achat d'étude et de prestation de services		Prestation de service	
Achats non stockés de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stocka. (eau, électricité)		Produits et activités annexes	
Fournitures d'entretien			
Fournitures de petit équipement			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		74 - Subvention d'exploitation	
Locations		Etat (précisez les ministères)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Régions	
Documentation		-	
Divers		-	
62 – Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires		Département	
Publicité, publication		-	
Déplacement, mission		-	
Frais postaux		-	
Frais télécommunications		-	
Services bancaires		Communes	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64 - Charges de personnel		Communauté de Communes	
Rémunération personnel		-	
Rémunération intervenant			
Charges sociales			
Autres charges de personnel		CNASEA (emploi aidé)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	

66 - Charges Financières		76 – Produits financiers	
		Tombola, loto...	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotations aux amortissements		78 – Reprises sur amorti. Et provisions	
TOTAL des charges prévision.		TOTAL des produits prévision.	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition. de biens		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES :		TOTAL DES PRODUITS :	

6. Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (Nom Prénom) _____, Président(e) de l'association sportive (nom de l'association) _____

- ✓ certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- ✓ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget
- ✓ certifie que l'association s'engage véritablement dans l'intérêt communautaire pour laquelle elle est soutenue par la CdC RSG
- ✓ certifie l'exactitude (N-1) de l'ensemble des justificatifs joints
- ✓ précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association

Documents à joindre obligatoirement :

- Statut de l'association
- Code SIRET
- Photocopie Procès verbal assemblée générale N-1
- RIB de l'association
- **Tous les justificatifs demandés dans chacune des 4 Actions sans quoi la subvention ne pourra être accordée**

Fait le _____

à _____

Signature du Président(e) et cachet
de l'association